AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

N° 80.2020

Nombre de membres :
Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0

Date de la convocation : 26 août 2020

L'an deux mille vingt et le premier septembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. THOMAS. MM. TOURNIER. VALMY.
Pouvoirs : Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. Mme OVADIA à Mme PONS. Mme TOULY à Mme BALAGUE. Mme VIGNE à M. IGOUNET.
Absents excusés : Mme FABREGAS. M. JAMMES. Mmes OVADIA. TOULY. VIGNE.
Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : 55 BIS AVENUE DU SERS – PROGRAMME IMMOBILIER RESIDENCE DOMAINE DE MAZURIE SOCIETE CARRERE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DES VOIES ET ESPACES COMMUNS

Exposé :

Depuis le 1er janvier 2009, date de création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, devenue Toulouse Métropole, la voirie est de compétence métropolitaine. A ce titre, Toulouse Métropole gère l'aménagement des voies et est la seule compétente pour intégrer les voies dans le domaine public communautaire.
La commune reste, quant à elle, compétente pour l'éclairage public et les espaces verts.

L'intégration des voies est subordonnée à la conclusion d'une convention entre l'aménageur, Toulouse Métropole et la commune. Celle-ci est jointe à la demande

d'autorisation d'urbanisme. Elle prend effet, à compter de la délivrance du permis de construire ou du permis d'aménager et s'achève lors du transfert définitif par acte notarié.

La SCI Résidence DOMAINE DE MAZURIE mène un projet immobilier (50 logements) sur un foncier situé 55 bis avenue du Sers. Par anticipation de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) Mazurié du PLUI-H, la commune a demandé que soit prévu sur le foncier de l'opération une liaison transversale pour les modes doux entre l'avenue du Sers et le chemin Mazurié.

Ainsi les voies et équipements concernés par ce transfert sont définis ci-après :
A la charge de Toulouse Métropole :
Un cheminement piéton de 140 cm de large réalisé en enrobé pour une superficie totale de 430m².
A la charge de la Commune :
Une bande de 60 cm couverte de graviers roulés 10/20 servant à la gestion des eaux pluviales du cheminement et l'éclairage public correspondant pour une superficie totale 132m².
Ce projet immobilier a fait l'objet d'un permis de construire référencé n°PC03102217C0026 accordé le 21/12/2017. Pour des raisons de calendriers, la convention de rétrocession n'a pas pu être jointe au permis de construire initial. En conséquence, Toulouse Métropole a proposé à la SCI Résidence DOMAINE DE MAZURIE de déposer une demande de permis de construire modificatif auquel sera annexée ladite convention.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le permis de construire et/ou d'aménager déposé par SASU GOTHAM en date du 25 août 2017 sur les parcelles cadastrées section OOO AP n° 68, 69, 70, 76, 102, 176, 178, 180, 182 et 209,
Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Adjointe au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention de transfert dans le domaine public communautaire des voies et équipements communs de l'opération « Résidence DOMAINE DE MAZURIE », conformément au projet de convention ainsi qu'au plan de rétrocession annexés à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert ainsi que l'ensemble des actes et documents s'y afférents.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200901-01092020_80-DE
Reçu le 09/09/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérar
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
08/09/2020

AUCAMVILLE